



Saisie attribution de mon compte bancaire

Par **Chrisyc**, le **09/06/2017** à **11:43**

Bonjour, rncelà concerne un crédit d'une voiture souscrit en 1987, suite à mon défaut de paiement un jugement a été déclaré en date du 4/11/88 et signifié le 15/3/1989. Etant à l'étranger je n'ai jamais reçu le titre exécutoire. Revenue en France en 1990 et ce jusqu'en 1996 je n'ai jamais eu de réclamation de paiement de ce crédit. rnrnPuis en 1996, j'ai reçu une lettre simple de la sté de crédit qui avait rachetée cette créance, et qui me réclamait le paiement. Je n'ai jamais répondu à ce courrier ! rnrnet pendant les 20 années qui ont suivi je n'ai plus reçu de courrier de leur part. rnrnet voici qu'en aout 2016 j'ai été harcelée de plusieurs lettres provenant d' huissiers différents réclamant ce paiement de crédit. Je n'ai jamais répondu à aucune de leur lettre. rnrnPuis hier le 8/6/17 j'ai reçu de ma banque une lettre de saisie attribution d'un huissier m'ayant écrit il y a un mois environ. et la banque à bloqué la somme de 2130€ de mon compte me laissant 536€. rnrnJe souhaite donc contester cette créance auprès du juge d'execution. rnrnPensez-vous que la clause de forclusion pour ce problème peut être accepter par le juge d'exécution ? rnrnPouvez-vous m'indiquer une fourchette de prix pour cette procédure par un avocat. rnrnMerci à vous.

Par **amajuris**, le **09/06/2017** à **17:54**

bonjour, rnlle jugement ayant été signifié en 1989, il est exécutoire jusqu'en 2018. rnil n'y a pas lieu de parler de forclusion puisque votre créancier a obtenu un jugement vous condamnant à payer donc a fait valoir son droit dans les délais. rnvous pouvez contester cette saisie auprès du juge de l'exécution mais il vous faudra trouver un autre motif. rnsalutations